que la presse républicaine, ont élevé les dévouements féconds et la fertilité d'une action par leur fureur à combattre, ici et là, des associations où l'idée laïque et l'esprit de libre examen sont en honneur.

La « sainte » presse n'a pas manqué une seule occasion de chercher à nuire aux membres de la société républicaine des conférences populaires, soit collectivement, soit individuellement ; elle n'a reculé devant rien même pas devant une publication de listes qui n'avait pour but que de faciliter des mises en demeure de démissionner.

Leur tactique n'a guère eu de succès, car pour quelques démissions, de nouvelles adhésions sont venues en foule et le groupement des pionniers de l'éducation républicaine est plus fort que jamais.

Nos amis peuvent donc se réjouir mais ils ne doivent pas pour cela se désintéresser de la lutte ; qu'ils y apportent toutes leurs forces, qu'ils se groupent tous les jours plus nombreux autour des sections, qu'ils en fondent de nouvelles.

En prêtant leur concours le plus entier au développement d'un vaste réseau dont les mailles s'étendront aux populations des villes comme à celles des villages les plus isolés, ils auront bien travaillé pour leur pays. Et ils auront acquitté, en bons citoyens, la dette de reconnaissance que la génération de moissonneurs que nous sommes, se doit de payer aux générations passées, à nos ancêtres, les grands semeurs des idées qui ont germé et mûri depuis la Révolution française.

AGRA.

POLITIQUE RÉGIONALE

A ANNŒULLIN

Ce n'est plus dans les romans d'amour que se rencontrent les plus belles promesses depuis que M. Coupey est passé maître dans l'art de nous conter fleurette avec ses boniments électoraux.

Car cet homme à la panacée universelle, ce nouveau Messie qui devait faire renaître l'âge d'or dans notre commune nous en a-t-il promis, a-t-il été charmant dans ses différentes réclames électorales, qu'il aurait très bien pu pousser la galanterie jusqu'à offrir la lune à ses électeurs.

Ce nouveau Créateur, qui devait tirer du néant, par le seul fait de son génie, Eglise et palais, sans alléger la bourse des contribuables, nous a vraiment gâtés et ce serait par trop d'ingratitude de notre part de ne pas lui donner le repos après douze ans de travail, alors que le Grand architecte de l'Univers se le serait accordé au bout d'une semaine.

Mais aussi que de reconnaissance, quels regrets cruels le jour des adieux, alors que le testament grand ouvert nous fera connaître les libéralités de notre *cher* défunt.

Il est vrai qu'il ne disparaîtra pas tout entier et que longtemps encore une foule de souvenirs nous rappelleront sa mémoire.

Ce sera d'abord ce freluquet d'abattoir qui, pour calmer nos plaintes, nous dira, sur le ton de l'enfant prodigue : « Vous m'avez voulu beau et coquet, et si la note de ma parure de pierres précieuses vous semble un peu élevée aujourd'hui, vous n'auriez pas dû me donner des goûts au-dessus de vos moyens ».

Ce sera ce vieux clocher qui, dans le sourire désabusé de ceux qui ont beaucoup vécu, nous dira : « On a voulu rajeunir mes vieux traits de centenaire, on m'a rempli de plâtre pour consolider mes pauvres reins affaiblis par les ans et on m'a remplacé ma vieille campagne d'autrefois par une jeunesse qui est toute honteuse de notre union mal assortie.

« Si encore, mes pauvres enfants, j'étais seul à souffrir de ce convolage forcé, mais le malheur pour vous c'est qu'on y a invité des sculpteurs et des architectes, et comme ces Messieurs sont de bonne compagnie, je crains fort pour l'addition. »

Et tour à tour joyeuses et plaintives, les Merveilles d'Oscar nous chanteront sa gloire avec accompagnement forcé des contribuables au refrain.

LE COMITÉ D'UNION RÉPUBLICAINE.

(A suivre.)

LES GRÈVES

A HEM

Au tissage Bétremieux

M. le capitaine de gendarmerie Lebas s'étant rendu à Lannoy samedi après-midi, comme il le fait chaque jour depuis quelque temps, a fait mander plusieurs grévistes, choisis parmi ceux qu'il avait l'habitude de voir en tête des manifestations et leur a déclaré, qu'en vertu d'instructions formelles, la gendarmerie s'opposerait dorénavant à ces manifestations qui constituent une entrave à la liberté du travail et qui n'ont été tolérées jusqu'ici que par pure bienveillance.

M. le capitaine Lebas a fait remarquer qu'il existait tant à Lannoy qu'à Hem, des arrêtés municipaux interdisant les attroupements et que les grévistes devaient à l'avenir s'y conformer ; qu'en tous cas, les cris, les chants, et autres tentatives d'intimidation feraient désormais l'objet de procès-verbaux.

Il n'y a pas eu de reconduites samedi soir : c'est la première fois depuis le commencement du conflit.

LA RÉGION

Greffe du Tribunal Civil de Lille

Du vingt-sept janvier mil neuf cent huit

Application de la loi du vingt-six janvier mil huit cent quatre vingt douze. Acte introductif d'instance. Assignation du vingt-sept *novembre mil neuf cent sept.*

Jugement Ducarin contre *La Croix du Nord* et autre.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Au nom du Peuple Français,

La deuxième chambre du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Lille, département du Nord, a rendu le jugement dont la teneur suit :

Entre Monsieur D. Ducarin, industriel, maire de Comines, demeurant à Comines (Nord). Demandeur comparant et concluant par Maître Félix Vandewalle, avoué.

Et Monsieur Charles Vérin, gérant du journal *La Croix du Nord*, demeurant à Lille, rue d'Angleterre, dix-sept. Défendeur comparant et concluant, par Maître Jaspar, avoué.

Attendu que Ducarin a, par exploit de Fiévet, huissier, du vingt-sept novembre mil neuf cent sept, assigné Vérin, gérant du journal *La Croix du Nord*, et la Société de la *Croix du Nord*, civilement responsable en paiement de deux mille francs, à titre de dommages-intérêts et en insertions à raison d'un article publié dans le numéro de la *Croix du Nord* portant la date du dix-sept septembre mil neuf cent sept.

Attendu que Ducarin, par des conclusions d'audience, a déclaré se désister de son instance contre la *Croix du Nord*, en tant que Société civilement responsable ; qu'il y a lieu de lui donner acte de ce désistement.

Attendu que l'article incriminé commençant par les mots « La manifestation de dimanche, organisée à l'occasion du nouvel hospice-hôpital » et se terminant par ceux-ci « Tout le monde y a été quand même et de tout cœur », contient notamment les passages suivants : « Mais à Comines, il est une mauvaise mouche qui pique toujours certaines gens », et plus loin, « quoi qu'on ait prétendu, la charité s'exerçait bien avant que « Monsieur Ducarin n'héritât de la grande « fortune de Monsieur Lauwick, et c'est un « odieux mensonge et une basse manœuvre, « de prétendre que les pauvres, les malheureux n'excitaient, à Comines, aucune compassion »

Attendu que Ducarin voit dans le fait mensonger rapporté dans cet article : « l'Héritage de la fortune de Monsieur Lauwick », une imputation injurieuse et diffamatoire, de nature à porter atteinte à sa considération

Attendu que l'allusion à une mauvaise mouche piquant certaines gens à Comines, n'a rien de personnel à Ducarin.

Attendu que, si en principe, l'allégation d'avoir hérité d'une grande fortune n'a, par elle-même, rien d'injurieux ni de diffamatoire, il n'en est plus ainsi quand cette allégation tend à rabaisser dans l'opinion publique, le caractère d'un don généreux inspiré par la charité, tel que celui de cent mille francs fait par Ducarin, de ses propres deniers, *en vue de la fondation* d'un hospice-hôpital à Comines.

Attendu que l'article, tel qu'il est rédigé affirme que Ducarin a hérité de la grande fortune de Monsieur Lauwick, et, dans le même membre de phrase, dit que la charité s'exerçait à Comines, avant cet événement mensonger, qu'il résulte de ce rapprochement dans l'esprit d'un lecteur non prévenu, que Ducarin a prélevé les cent mille francs par lui donnés, sur l'héritage prétendûment *recueilli par lui*.

Attendu que cette affirmation ainsi commentée est de nature à lui porter un préjudice dont réparation lui est due.

Par ces motifs : condamne Vérin à payer à Ducarin la somme de vingt-cinq francs, à titre de dommages-intérêts

Ordonne qu'à titre de supplément de dommages-intérêts, *le présent jugement* sera inséré dans le plus prochain numéro de la *Croix du Nord*, au même endroit et dans les mêmes caractères que l'article incriminé. Ordonne en outre, la même insertion aux frais de Vérin, dans deux journaux de l'arrondissement de Lille au choix de Ducarin sans que le coût de chaque insertion puisse excéder *cent francs.*

Le condamne aux dépens. Donne acte à Ducarin de ce qu'il s'est désisté de son instance contre la *Croix du Nord*, en tant que Société civilement responsable, sous réserve de reprendre l'action, où et quand il appartiendra.

Fait et jugé à l'audience publique de la deuxième chambre du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Lille département du Nord, le vingt-sept janvier mil neuf cent huit.

Audience à laquelle étaient présents, Messieurs Godart, vice-président ; Villette et Forget, juges, en présence de Monsieur Cauwès, substitut de Monsieur le Procureur de la République, assistés de Eugène Duparque, commis-greffier

(Signé), GODART et DUPARQUE.

43928

PÉTITION NATIONALE
contre les excès de l'automobilisme

On nous communique le texte d'une pétition contre les excès de l'automobilisme, dans laquelle on demande au Parlement :

Que les règlements relatifs à la circulation des automobiles soient rapidement revus et améliorés et qu'ils soient appliqués avec fermeté et précision, de manière à garantir, mieux qu'elle ne l'est actuellement, la sécurité de la voie publique :

Que la responsabilité pénale et civile des automobilistes coupables d'excès de vitesse ou de toute autre faute dangereuse pour les autres citoyens soit sérieusement organisée, au besoin, par une modification des lois existantes ;

Que des dispositions soient prises pour empêcher et punir autant que possible la fuite des chauffeurs après les accidents ou dommages causés par eux, et pour assurer, dans ce cas, à leurs victimes, des indemnités ou des secours

Plusieurs milliers de signatures ont été recueillies dès les premiers jours.

Des feuilles de pétition seront envoyées, contre 10 centimes en timbres-poste, à toute personne qui en fera la demande au siège de la société protectrice contre les excès de l'automobilisme, 5, rue d'Assas, Paris (Ve).

A WASQUEHAL

L'intervention du député Delecroix
fait obtenir 12.000 fr à la commune

M. Delecroix, député, vient de recevoir de M. Clémenceau, président du Conseil, la lettre ci-dessous :

Paris, le 29 février 1908.

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu signaler à mon attention la demande de subvention sur les fonds du Pari mutuel formée en faveur de la commune de Wasquehal.

Je suis heureux de vous faire connaître que, par décision du 28 février 1908, rendue sur avis conforme de la commission chargée de la répartition du 1/3 des fonds du Pari mutuel affecté aux travaux concernant l'application de la loi du 15 juillet 1893 sur l'assistance médicale gratuite, j'ai accordé à cet établissement une subvention de 12.000 francs.

Agréez, etc.

A FRAIS-MARAIS

Une épidémie
TROIS CAS MORTELS
Il faut fermer les écoles

Le bruit court avec persistance que la diphtérie, la rougeole et les affections de la gorge règnent parmi la population enfantine de *Frais-Marais, et le docteur Bret, médecin* des écoles, s'y serait spécialement rendu samedi. Trois cas de diphtérie auraient été mortels pour des enfants fréquentant l'école libre et l'école maternelle. On se demande ici pourquoi ces écoles n'ont pas été licenciées d'urgence.

A LENS

ON ARRÊTE LA BANDE
des briseurs de carreau

Les perquisitions

La bande de voleurs qui durant quelque temps commit force méfaits à Lens et dans les environs, vient de tomber entre les mains de la police.

Chacun se rappelle les nombreux exploits *de ces malfaiteurs, sur lesquels les coopératives* et épiceries exerçaient un réel attrait. Chaque nuit, après avoir brisé un carreau enduit préalablement de savon ou d'argile, ils s'introduisaient dans les magasins dont ils dévalisaient les rayons. Les gendarmes et la police, malgré le zèle dont ils firent preuve ne purent mettre la main sur les voleurs qui ne laissaient aucun indice capable de mettre sur leur trace.

Aujourd'hui, la vengeance ayant fait parler *un des complices, tous les malfaiteurs* et leurs recéleurs sont sous les verrous. Ces arrestations immédiates sont tout à l'honneur de la gendarmerie et des agents de police de Lens et d'Hénin, qui menèrent rondement leur enquête.

Comment la bande fut découverte

Dimanche soir, le sieur Edouard Cartiaux mineur, demeurant à Lens, chez Croquefer, rue de la Bataille, se trouvait sur le quai de la gare d'Hénin-Liétard, la figure tuméfiée et portant des traces de coups. S'adressant aux gendarmes Dupuy et Delannoy, il leur dit : « Je porte plainte contre quatre Belges qui m'ont rossé. D'ailleurs, je les ferai pincer, car ce sont des voleurs. Ce sont eux qui dévalisent les *magasins.* »

Puis, comme ennuyé de ses déclarations Cartiaux se renferma dans un mutisme absolu et ne voulut plus répondre aux questions qui lui étaient posées. Les gendarmes lui firent subir un interrogatoire. Il les mit au courant de tout ce qu'il savait.

Pour l'empêcher de communiquer avec les voleurs, les gendarmes retinrent Cartiaux le plus tard possible et ne le laissèrent partir qu'au dernier train. Arrivé à Lens, le mineur, désireux à tout prix de faire pincer ses ennemis, se rendit au bureau de police où il les dénonça.

M. Maillard, faisant fonctions de commissaire de police, se rendit chez M. Croquefer où il opéra une perquisition qui lui permit d'établir que les dires de Cartiaux étaient exacts et, comme des charges avaient été relevées contre lui, il fut mis en état d'arrestation. Pendant que le prisonnier était au poste de police, il vit passer sa concubine, Anna Dequevry, 24 ans, accompagnée d'Angélique Lenoble, 20 ans, et de J.-B. Libotte, 23 ans, et Ferdinand Jeannot, 22 ans. Sur sa dénonciation, les quatre amis furent arrêtés et vinrent le rejoindre à la geôle. Détail piquant, les femmes étaient encore vêtues d'oripeaux carnavalesques, elles se promenaient gaiement au moment de leur arrestation.

L'enquête à Hénin-Liétard

En vertu d'une commission rogatoire émanant du parquet de Béthune, M. le lieutenant Coine se rendit à Hénin-Liétard où la bande avait établi son quartier général. Pour éviter la fuite des voleurs, il fallait opérer rapidement, c'est ce qui fut fait.

Ayant requis des voitures, le lieutenant Coine se rendit aux domiciles des malfaiteurs où il les cueillit presque tous, quand il se fut assuré de leur personne il opéra des perquisitions. On ne peut se faire une idée de la quantité de marchandises de toutes sortes qui furent trouvées.

D'énormes ballots venaient s'empiler dans les véhicules qui les transportèrent dans une salle qui fut rapidement changée en un magasin des mieux achalandés ; coupons de drap, complets, lingerie, bottines, denrées alimentaires, etc., composaient une grande partie des objets volés. Des armes ont été saisies ainsi que des munitions.

Les arrestations — Les perquisitions

Jusqu'à présent, onze hommes et six femmes sont sous les verrous, d'autres arrestations sont imminentes.

Six perquisitions ont été opérées ; toutes ont été fructueuses.

Ainsi donc, grâce à la perspicacité et au zèle des gendarmes et de la police, voilà la région purgée de ceux qui la mettaient en coupe réglée et dont la fréquence des méfaits alarmait la population.

A BOULOGNE

Scène sanglante
ENTRE JOUEURS DE BILLARD

Samedi, un jeune homme de 22 ans a, pour une cause futile, frappé un de ses camarades d'un coup de couteau au bras droit.

Voici dans quelles circonstances se déroula cette scène sanglante :

Dans la soirée, plusieurs jeunes gens, parmi lesquels Léon Sart, 22 ans, et Georges Kever, 26 ans, garçon boucher, faisaient une partie de billard à l'estaminet Ternisien, rue Nationale. Sart, ayant perdu cette partie, voulut prendre sa revanche sur les gagnants, mais une deuxième fois il fut vaincu.

Furieux de cet insuccès, il adressa des insultes à son ami Kever. Ce dernier, conservant son sang-froid, lui répondit : « Si tu n'es pas content, va-t'en. » Cet incident n'eut pas momentanément d'autre suite ; les jeunes gens restèrent attablés encore pendant quelque temps.

Vers neuf heures et demie, ils sortirent. A ce moment, Kever endossait un paletot en cuir, quand soudain il se sentit frappé d'un coup violent au bras droit. Tout d'abord, il pensa avoir reçu un coup de poing, mais, comme la douleur était très vive, il porta la main à l'endroit sensible, et la retira toute ensanglantée.

Affaibli par la perte de sang, Kever s'affaissa. On s'empressa autour de lui pendant que des témoins allaient prévenir M. Noclercq, commissaire du deuxième arrondissement.

L'enquête qu'il a commencée aussitôt a permis de découvrir le coupable.

Celui-ci avait été vu par M. Adolphe Delobeau, marchand pâtissier, frappant lâchement sa victime, puis s'enfuyant à toutes jambes. Ce témoin a pu donner le signalement de l'agresseur qui est Léon Sart. Il fut arrêté dans la soirée par les agents Carbonnier et Frameselle.

Pour sa défense, ce jeune homme a dit à M. le commissaire *qu'il ne se rappelait plus* de rien et que la boisson était la cause de son acte violent.

Après avoir passé la nuit au violon, Léon Sart a été relâché dans l'après-midi de dimanche. Il sera poursuivi pour coups et blessures.

L'état de la victime est aussi satisfaisant que possible. La blessure entraînera toutefois une incapacité de plusieurs jours.

Victime et agresseur demeurent tous deux *rue Tour-Française.*

SOCIÉTÉ RÉPUBLICAINE
des Conférences Populaires

A ESQUERCHIN

Le dimanche 23 février, une conférence populaire avait lieu salle Monet. Placée sous la présidence de M. Jules Lamour, conseiller municipal, président de la Société de Secours mutuels, la conférence était donnée par M. Duvet, instituteur à Lille, école Littré, place de l'Arbonnoise. Le sujet choisi « Le Pacifisme », a été traité avec un entrain remarquable. Pendant plus d'une heure, le distingué conférencier a su intéresser ses nombreux auditeurs. Il a été fréquemment applaudi par les républicains présents. Aussi après une magnifique péroraison dans laquelle M. Duvet a engagé tous les citoyens à travailler de plus en plus pour la Paix, pour le Droit et pour la Vérité, M. Lamour a vivement remercié et félicité l'excellent conférencier, au nom de tous les amis présents.

A LECELLES

Dimanche dernier, la section de Lecelles donnait une conférence gratuite dans le salon de M. François Delobelle. M. Lemay, directeur de l'école-centre, fit l'historique de la Société et présenta le conférencier, M. Albert Gay, professeur diplômé, artiste des principaux théâtres de Paris. M. Gay, venu de Paris pour démontrer le but et l'utilité des conférences populaires, obtint un très *grand succès. Pendant près de deux heures* il sut captiver l'auditoire et, soit par les tours admirables de prestidigitation ou de magie, soit par la transmission de la pensée, il tint ses spectateurs émerveillés. Les applaudissements nombreux et répétés lui prouvèrent combien le public avait goûté ses savantes démonstrations, et sa promesse de revenir à Lecelles a été accueillie avec joie.

Dans la magistrature. — Voici les noms des magistrats de notre région, inscrits au tableau d'avancement qui paraît aujourd'hui à l' Officiel »

Cour d'appel : M. Bosquet, président de la chambre, à Douai.

Conseillers : MM. Bérard, conseiller à Douai ; Fayet, conseiller à Douai et Joppé, conseiller à Douai.

Avocat général près la Cour d'appel : M. Bossu, avocat général à Douai.

Substitut du procureur général près la Cour d'appel : M. Gros, substitut du procureur général à Douai.

Juges de 1re classe : MM. Delalé, juge à Lille ; Villette, juge à Lille.

Procureur de la République de 1re classe : M. Chouzy, procureur à Lille.

Substitut du procureur de la République de 1re classe : M. Delsart, substitut à Lille

Président de 2e classe : M. Moreau, président à Cambrai

Juges de 2e classe : MM. Gachet, juge d'instruction à Cambrai ; Gobert, juge d'instruction à Valenciennes ; Goudemant, juge d'instruction à Arras ; Legrand, juge à Douai ; Macquaron, juge à Saint-Omer ; Michel, juge à Valenciennes.

Procureur de la République de 2e classe : M. Beylot, *procureur à Cambrai*

Substitut du procureur de la République de 2e classe : M. Debrouwer, substitut à Boulogne.

Présidents de 3e classe : M. Herbel, président à Avesnes.

Vice-président de 3e classe : M. Legrand, vice-président à Béthune.

Juges de 3e classe : MM. Boutry, juge d'instruction à Béthune ; Certeux, juge à Béthune ; Gaillard, juge à Béthune ; Huguet, juge à Avesnes ; Lefèvre, juge à Hazebrouck ; Legrand, juge à Avesnes ; Le Pennetier, juge d'instruction à Avesnes.

Procureurs de la République de 3e classe : MM. Deransart, procureur à Béthune ; Proteau, procureur à Saint-Pol ; Schmitt, procureur à Hazebrouck.

Juges suppléants : MM. Curmer, juge suppléant à Dunkerque ; Hermant, juge à Boulogne ; Le-*maire, juge à Douai.*

Assistance publique. — Sont inscrits aux tableaux d'avancement du personnel de l'inspection de l'Assistance publique, pour l'année 1908 :

Pour la 3e classe du grade d'inspecteur, M. *Paulin, inspecteur du Pas-de-Calais.*

Pour la 2e classe du grade de sous-inspecteur, M. Nicaud, sous-inspecteur du Nord.

Carnet du Lecteur

DEUIL

A Lille. — Notre confrère, M. Pennequin, *rédacteur au « Réveil du Nord »*, vient d'avoir la douleur de perdre son père, âgé de soixante-huit ans, dont les funérailles civiles auront lieu mardi à dix heures. Nous lui présentons nos plus vives condoléances.

A Tourcoing. — *Hier matin, à 9 heures ½, ont* eu lieu les obsèques de M. Alphonse Quéva-Rennaut, ancien employé à l'Hôpital Civil, décédé prématurément à l'âge de 37 ans. Le regretté défunt était le frère de Mlle Quéva, la si zélée directrice de l'école municipale de filles de la rue Houchard.

La levée du corps a été faite à la maison mortuaire, rue du Printemps, 108. Une assistance nombreuse suivit la dépouille mortelle du regretté Alphonse Quéva.

Nous remarquions la présence de M. Henri Loridan, conseiller général, Cyrille Deshouvries, vice-président de l'administration des Hospices, et Wagnon, conseiller municipal et administrateur de l'administration des Hospices ; Henri Leconte, directeur de l'Hôpital ; Jules Lahousse, économe des Hospices, O. Damelon, directeur de l'Institut Colbert ; E. Lecomte, directrice de l'Institut Sévigné, de nombreux membres du *corps enseignant ; plusieurs conseillers municipaux*, Parent, inspecteur de police.

On remarquait aussi un grand nombre de membres de la Solidarité républicaine

Au cimetière, un ami du défunt, M. Georges Lardeur, commis principal des contributions indirectes à Marcq-en-Barœul, fit l'éloge funèbre d'Alphonse Quéva, qui avait appartenu à l'administration des contributions indirectes.

Il s'exprima ainsi :

Mesdames, Messieurs,

Avant que cette tombe ne se referme pour toujours, *je considère comme un devoir d'adresser* au camarade Quéva un dernier adieu en retraçant ce que fut sa vie, courte, hélas. J'ai connu Alphonse Quéva à Saint-Omer, il y a plus de quinze ans, et les hasards de la vie administrative m'ont permis de continuer nos bonnes relations. Ayant pu apprécier son bon caractère et franche camaraderie mon amitié pour lui n'avait fait que s'accroître. Fils de fonctionnaire, Alphonse avait été à bonne école. Dans des moments difficiles, il sut du reste donner des preuves de son dévouement aux idées républicaines ; vous en avez tous le souvenir

On sait également combien il adorait sa mère et sa sœur, ainsi que la digne épouse qui le soigna avec un dévouement faisant l'admiration de tous.

Espérons qu'en voyant les nombreuses marques de sympathie qui lui ont été témoignées, ses derniers moments auront été moins pénibles.

Personnellement, je regrette, mon cher Alphonse, en souvenir de notre vieille amitié, de n'avoir pu te serrer une dernière fois la main.

Puisse notre *présence à tous apporter un soulagement* à la famille et en particulier à la veuve éplorée.

L'assistance s'est ensuite retirée douloureusement impressionnée.

Dernière Heure

Une nouvelle Conférence sur les affaires du Maroc

Paris, 2 mars.

Ce soir a lieu, au *ministère de l'intérieur*, une dernière conférence entre le président du Conseil, les ministres des affaires étrangères, de la *guerre* et de la marine, à laquelle assisteront le général Lyautey et M. Regnault, ministre de France à Tanger.

Les ministres se réuniront demain matin en Conseil, à l'Elysée, sous la présidence de M. Fallières. C'est dans ce Conseil que seront arrêtées les résolutions du gouvernement. On croit qu'un envoi de renforts au Maroc sera décidé.

L'espion Krumholtz expulsé

Paris, 2 mars.

Un non-lieu ayant été rendu en faveur de Krumholtz et de sa compagne, un arrêté d'expulsion a été signé par M. Clémenceau, ministre de l'intérieur, le gouvernement ayant acquis la certitude que des offres de plans de ballons dirigeables ont été faites à une puissance étrangère par Krumholtz. Ces offres n'ont pas été suivies d'effet, c'est ce qui explique l'ordonnance de non-lieu.

LES BANDITS D'ÉTAMPES

Albinet reconnu par Roche

Etampes, 2 mars.

Cet après-midi, le juge d'instruction d'Etampes a interrogé Albinet, qui a été enfin confronté avec Roche. Ce dernier l'a reconnu et a affirmé qu'il était revenu à Etampes le mercredi 20 février, l'avant-veille de l'attentat. Il passa la nuit chez Faruel, qui s'était d'abord rendu à Angerville à l'effet de rencontrer le train 16 et de l'attaquer, mais au dernier moment il hésita.

Albinet a continué de nier. Il a été confronté ensuite avec M. Conan, garçon boulanger, qui se trouvait chez Faruel. Il l'a reconnu.

BOURSE DE BRUXELLES

Bruxelles, 2 mars

Obligations. — Bruxelles 1902 107,. — Bruxelles 1905 96,12 — Anvers 1887 100,. — Anvers 1903 97,50 — Gand 1896 83, .

Charbonnages. — Anderlues 800,.. — Bernissart 555,.. — Bois-d'Avroy 1020. — Charbonnages Belges 585, — Chevalières 1720, . — Courcelles-Nord 1987. — Fontaine-l'Evêque 2065,.. — Ham-sur-Sambre 722,50 — Houdeng-Wasmes .... .. — Houillères Unies 312,50 — La Haye 1027,50 — Mariemont 2264,.. — Monceau ..., .. — Nord Charleroi 25,2, — Patience 915,. — Produits au Flénu 5725, — Réunis de Charleroi 1900, — Gouffre 1842, — Trieu-Kaisin 1047, — Herloz 2125,

Aciéries — Cockerill 1540. — Ougrée 1215,.. — Providence .. .. — Sarrebruck 8687,..

Zinc. — Asturienne des Mines 6250,.. — Zinc de Silésie 1535, .

Pour vos Commandes
DE
Factures | Journaux
Circulaires | Brochures
Mandats | Prix courant
Programmes | Registres
Affiches | Prospectus
AVIS DE NAISSANCE ET DE MARIAGE
etc.... etc....
adressez-vous
à l'Imprimerie du PROGRÈS DU NORD
27, Rue de Béthune, LILLE
Lettres mortuaires donnant droit à l'INSERTION GRATUITE dans le PROGRÈS DU NORD.

20

LUCIENNE

Par Judith GAUTIER

Ils hésitaient à quitter ce sommet si doucement baigné de lumière, pour descendre vers l'ombre des rues étroites.

— Si nous suivions le sentier qui traverse les champs sur la colline, dit Stéphane ; nous arriverions tout de même à la place du marché.

— C'est un peu plus long, dit Lucienne ; mais, n'importe, allons.

Ils tournèrent le dos à la mer et s'engagèrent dans ce chemin.

Lucienne sentait le bras du jeune homme trembler sous le sien. Il se taisait, et elle subissait à son tour le silence, inquiète auprès de [illegible] comme dans le voisinage d'une [illegible]. Cependant la curiosité [illegible] plus forte que la crainte, et elle lui dit avec une intonation de douceur dans la voix :

— Vous m'avez promis de me révéler votre secret.

— C'est un secret, en effet, murmura Stéphane ; [illegible] vous le dirai [illegible]

— Vous parlerez ?

— [illegible] du bal des régates ? [illegible] s'écria Lucienne [illegible] Adrien [illegible]

— J'étais à ce bal, continua Stéphane. De passage à Cherbourg, je rencontrai un ami qui venait à F... prendre part aux courses. Il m'offrit de m'emmener sur son voilier. Je ne pus résister au désir de venir embrasser mon père. J'obtins quelques jours de congé, et je m'embarquai avec mon ami. Le soir de la fête, il m'entraîna au bal. Et là, je vous vis, pour mon malheur, pour mon bonheur.

— Mon Dieu ! serait-ce ce jeune marin dont Jenny m'a parlé ? se disait Lucienne en levant les yeux vers lui.

Elle avait tout à fait oublié cette aventure qui lui revint subitement à la mémoire.

— Ce que j'éprouvai en vous voyant, continua le jeune homme, est difficile à expliquer. Peut-être un homme qui aurait vécu dans un caveau sombre sentirait-il quelque chose d'analogue en voyant pour la première fois la lumière, le ciel, la mer. Mon premier regard jeté dans ce bal tomba sur vous, je ne vis que vous, et une émotion que je n'avais *jamais connue me cloua à ma place. Je sentis* que j'étais en face de mon maître, que des chaînes se rivaient autour de mon cœur, et que c'en était fait de ma liberté. Ce fut subit et irrévocable, mais je trouvai cela tout simple ; je me disais que le destin m'avait amené là parce que je devais vous voir, que vous étiez sans nul doute le but de ma vie, ma récompense, ma souffrance et ma joie. Ma résolution fut bientôt prise ; je voulus savoir qui vous étiez, m'efforcer de vous plaire, et de devenir, ce soir-là même, votre fiancé. J'avais, comme vous voyez, la plus grande confiance dans la destinée. Je commençai aussitôt les négociations. Vous dansiez d'un air de tristesse et de lassitude ; votre cavalier était un jeune homme de F..., Max Dumont, *je ne pus donc pas vous inviter.* Mais je vous avais vue parler à une jeune fille, et j'invitai cette personne qui devait vous connaître. Elle était votre intime, à ce qu'elle me dit. Elle prononça une fois votre nom qui ne surprit nullement mon oreille ; il me sembla que je le savais déjà. Mais, avec un regard plein de malice, comme si elle répondait à ma pensée, elle me dit : « Elle est belle, n'est-ce pas ? Pourtant, ne la regardez pas trop, elle est fiancée. » Ce fut une douleur atroce, et cependant tout espoir ne m'abandonna pas : vous n'étiez pas mariée, peut-être n'aimiez-vous pas celui qu'on vous destinait. Hélas ! je vous vis un instant après au bras de votre fiancé, et je me sentis perdu. Il était beau, fier et grave ; vous leviez vers lui des regards pleins de soumission et de tendresse. Bientôt je vous vis quitter le bal, et il vous suivit.

— Oui, dit Lucienne qui s'arrêta, perdue dans ses souvenirs, je souffrais ; à bout de force, j'abandonnais la lutte, lorsqu'une inspiration suprême est venue, qui m'a sauvée.

Dans l'égoïsme de son amour, elle oubliait presque celui qui venait de lui parler. Cependant, elle tourna vers lui son visage, qui, à la lueur lunaire, semblait taillé dans de l'albâtre.

— Alors, quand vous avez su que j'étais promise à un autre, cet amour d'un instant s'est effacé, n'est-ce pas ? dit-elle.

— Non, dit Stéphane d'une voix sourde. A partir de ce *moment, commença pour moi* une torture qui toucha souvent à la folie. J'emportai mon amour, comme le buffle blessé et furieux emporte en croupe, à travers les jungles, le tigre qui l'a saisi à la nuque et va le dévorer. Je m'embarquai pour une longue traversée, et là, entre le ciel et l'eau, votre image me poursuivit avec une persistance effrayante. J'avais de véritables hallucinations, je vous voyais toujours, partout, avec votre longue robe bleue et souple comme les *lames*, et cette couronne de bleuets qui la nuit se changeait en une couronne d'étoiles ; vous glissiez, à reculons, en avant du navire, frêle et pâle comme une vapeur ; ou bien vous montiez des profondeurs de la mer, votre corps effleurait l'eau et vous vous couchiez, languissante, entre deux vagues. Je me crus malade ; je priai le major de me soigner, lui disant que j'avais des visions. Je bus ses drogues, mais rien ne changea. Une lutte terrible s'établit alors entre moi et cet amour. Je n'étais pas habitué à voir un adversaire me résister longtemps ; mais cette fois je ne pus pas vaincre. La nuit, la fièvre me tordait sur mon lit comme une barre de fer au feu, je croyais voir votre visage me regardant *par la vitre du hublot.* J'essayai de lire, votre nom luisait entre toutes les lignes. Je devenais irritable, mauvais : je m'emportais pour un rien ; et je commençai à craindre de passer pour fou aux yeux de mes hommes. Combien de fois ne leur avais-je pas commandé des manœuvres incompréhensibles, voulant vous passer sur le corps, voir votre image broyée par le navire ? Puis, brusquement, il se fit en moi un changement complet. Je renonçai à toute résistance, et je m'abandonnai entièrement à cette passion impérieuse. Ce cher fantôme, au lieu de le fuir, je le cherchai alors, accoudé au bastingage ; je me penchai vers lui, lui disant mille tendresses, lui demandant pardon de l'avoir maltraité. Je gagnai une sorte de calme à ne plus me *révolter contre la fatalité*, et je goûtai une joie amère à m'envelopper de ce rêve sans but, à ne vivre qu'en lui. J'espérais en mourir. Quand la tempête se déchaînait, je concevais un espoir sauvage, je parlais à l'ouragan, l'encourageant, l'excitant ; heureusement, il couvrait ma voix. Mais la pensée inquiète de mon père bien-aimé m'arrivait à travers l'espace, je songeais à la vie de mes hommes, dont j'étais responsable, et je faisais mon devoir. Voilà comment j'ai vécu, depuis sept mois, avec ce cher et cruel souvenir qui ne s'est pas un seul instant éloigné de moi. Pour la première fois, en arrivant ici, la joie de revoir mon père me fit sortir de la torpeur où j'étais plongé, et, depuis quelques instants, je n'avais pas pensé à vous ; quand, tout à coup, vous m'êtes apparue, souriante et me tendant les mains. Mon sang a bondi à mon cerveau ; j'ai vu des flammes ; le plancher de la chambre a oscillé sous mes pieds comme le pont d'un navire. Comment ! elle était là, sous mon toit, bien vivante, celle qui me torturait et me charmait depuis tant de jours ! je ne rêvais pas ; ce n'était plus le fantôme léger et indistinct, que j'avais maintenant devant les yeux. Et je ne comprends pas *encore comment cela fut possible*, comment vous êtes en ce moment même appuyée à mon bras, tandis que j'étale à vos yeux la plaie mortelle de mon âme.

Lucienne était atterrée de tout ce qu'elle entendait ; elle attachait son regard sur le jeune marin, comme si elle eût douté de sa raison.

— Quelle terrible révélation vous venez de me faire ! dit-elle lorsqu'il eut fini ; est-il possible que sans le savoir j'aie fait tant de mal? *Cette pensée me bouleverse.* Comment ! tandis que j'étais dans ma petite chambre, tranquille et insouciante, quelqu'un que je ne connaissais pas souffrait à cause de moi des tortures de damné ? Mais suis-je coupable ? ajouta-t-elle rêveuse.

— Pas plus que le rayon de soleil trop brûlant qui tue un voyageur sur le chemin.

— Que la destinée est cruelle ! Pourquoi est-ce moi que vous aimez, hélas ?

— Ne maudissez pas le sort, dit Stéphane ; il y a du bonheur dans ma souffrance, et je ne voudrais pas en être délivré. Mais nous voici arrivés. Dites-moi, je vous en prie, ce qui s'est passé dans votre vie, pourquoi vous habitez cette ville, et pourquoi votre position semble toute autre que celle que vous occupiez autrefois ?

— Votre père ne vous a donc rien expliqué ?

— Il m'a raconté seulement qu'une jeune fille, qu'il *avait prise sous sa protection*, adoucissait sa solitude.

— Eh bien, dites-lui que je le prie de vous raconter mon histoire dans tous ses détails. Cela vous guérira sans doute de votre amour.

IX

Lucienne considérait cette passion de Stéphane comme un malheur, et, bien qu'elle n'en fût qu'involontairement la cause, elle se le reprochait et se sentait profondément attristée. Pourquoi cet événement encore dans sa vie, déjà si difficile et si pénible ? pourquoi fallait-il que le fils de celui qui l'avait défendue, protégée, aimée, fût malheureux par elle ? Qu'allait dire ce père, qui eût donné sa vie pour épargner une souffrance à son enfant, s'il devinait la vérité ?

— Quand Stéphane connaîtra mon passé, le mépris tuera son amour, se disait-elle, se raccrochant à cet espoir.

Cependant, tout au fond d'elle-même, elle éprouvait un secret orgueil d'avoir inspiré une pareille passion à un tel homme. Il lui semblait qu'elle acquérait une valeur nouvelle et devenait plus digne de l'amour d'Adrien. C'était une affirmation éclatante du pouvoir de sa beauté, et elle se sentait rassurée par ce triomphe, plus confiante dans l'avenir. Ces deux sentiments, de tristesse compatissante et de vanité flattée, s'enchevêtraient dans son cœur ; elle s'efforçait de chasser l'un d'eux et cherchait les moyens de réparer le *mal*, si c'était possible.

(A suivre).

CHOCOLAT
DELESPAUL-HAVEZ
UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR
98, Rue Nationale, Lille